



Xe Congrès de l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Paris, samedi 13 octobre 2012

Intervention du Dr Louis REYMONDON, secrétaire général de VIVA

A propos du Rapport de la Mission Commune d'Information du Sénat sur les inondations de 2010 et 2011 dans le Var et le Sud-Est de la France

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Madame Josette FAYS, présidente de Var-Inondations et co-présidente de l'UNALCI en charge de la Région PACA et de la Corse, provisoirement retenue, m'a confié la mission difficile de vous commenter brièvement et à chaud le **Rapport de la Mission Commune d'Information du Sénat (MCI)** qui vient d'être porté à notre connaissance le 8 octobre dernier, en avant-première au Conseil Général du Var à Draguignan, par son président, le sénateur des Alpes-Maritimes Louis NEGRE (groupe UMP) et son rapporteur, le sénateur du Var Pierre-Yves COLLOMBAT (groupe RDSE). C'est bien dire que le risque d'inondations, qui concerne au moins la moitié des communes de France (27 % de la population, 15 % du territoire métropolitain et 40 % des emplois) est une question qui interpelle au delà de tout clivage politique et que les mesures de prévention et de protection relèvent de la solidarité nationale.

Instruite par l'expérience positive des sinistrés de Xynthia sur l'utilité des Missions d'informations parlementaires, VIVA a saisi à son tour les députés des circonscriptions sinistrées. Une requête auprès du Président de l'Assemblée Nationale est restée sans suite immédiate. Sans doute qu'**une seconde Mission parlementaire pourrait maintenant approfondir la réflexion du Sénat et les députés soutenir alors les projets de loi que le sénateur COLLOMBAT a bien l'intention de présenter**. C'est lui, en effet, qui a su répondre favorablement à la demande de VIVA, et conduire à bien l'enquête nécessaire sur **les dysfonctionnements et les carences qui ont provoqué le drame de 2010 dans l'Est-Var et les dégâts considérables de la crue répétitive de 2011, étendue cette fois à tout le sud-est de la France**.

Le rapporteur a accompagné le **gros volume de 388 pages du Rapport sénatorial de 4 pages de synthèse** qui ont été remises à la soixantaine de personnes invitées à survoler, à travers un diaporama de restitution, les préconisations de la MCI. Le public se composait, en présence du Sous-Préfet de Draguignan et d'un Conseiller Régional, de représentants de certaines associations de sinistrés (pas toutes invitées), de fonctionnaires de la sécurité civile et de fonctionnaires de divers services. Mais les Conseillers généraux, les Maires (à l'exception de la Maire du Muy, membre de VIVA), les élus des communes et des communautés d'agglomérations n'assistaient pas à cette communication au public et la Presse locale ne l'a d'ailleurs relayée que comme un fait divers, alors que **cet événement important eut mérité une grande manchette à la Une !**

Il est bien affligeant que ce travail, important, accompli par des dignitaires de la Nation, financé par le contribuable, destiné à **améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables**, reçoive si peu de considération et laisse les élus et les médias dans une quasi totale indifférence : Peut-on mieux illustrer l'esprit d'irresponsabilité et la perte de sens civique d'élus désorientés et démunis ?

Ceci dit, **le Rapport existe et s'imposera dans les prises de décisions futures** qui résulteront, sans tergiverser, du **dialogue Etat-Région** que le Gouvernement doit instituer avec les moyens financiers à hauteur des **grands travaux d'envergure** nécessaires à un aménagement du territoire protecteur des conditions de vie des citoyens : **La vie doit devenir possible en zones inondables en dépit du risque !**

▪ Par un premier survol du Rapport et après avoir signalé la nécessité d'une grande vigilance dans la procédure en cours pour la "réforme du Régime des catastrophes naturelles", la présidente de l'UNALCI PACA relève d'autres **points d'insatisfaction** brièvement évoqués :

- accord donné à l'idée d'un certain lobbie des Assurances, qui voudrait appliquer un *malus* au particulier sinistré situé en zone inondée : la double peine en somme ! Pour l'UNALCI c'est irrecevable.

- l'absence de transparence et de retour sur la parole des représentants d'associations de sinistrés,
- la totale occultation du rapport de 200 pages remis au nom des associations varoises,
- l'oubli de signaler la demande expresse de VIVA pour la création de cette mission,
- l'oubli de souligner la place du citoyen dans les Retex (retours d'expérience) et le rôle des associations (prévention, vigilance, mémoire du risque, simple BON SENS citoyen...),
- l'absence de vérification des données basiques comme le nombre de décès,
- l'oubli de l'impact des remblais du BTP et des enjeux financiers.

En résumé, elle trouve que la Mission aurait pu être davantage au contact des sinistrés. Mais elle retient, à sa décharge, que les investigations ont été menées en moins d'un an et avec peu de moyens. Cette remarque renforce l'utilité d'une prochaine Mission de l'Assemblée Nationale, très attendue.

▪ **Les avancées** sont, au demeurant, **très significatives** :

Ce Rapport d'information n° 775 (2011-2012) de M. Pierre-Yves COLLOMBAT, est consultable sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/commission/missions/inondations/index.html>.

En outre, il fait déjà l'objet d'une très bonne analyse détaillée sur le site d'Actu-Environnement : <http://aenv.fr/?NW16790>, sous le titre : "**Mieux protéger pour mieux habiter les territoires inondables**".

En effet, la conclusion de la Mission est de poser le problème de la prévention avec un changement radical de paradigme : **intégrer la protection dans la logique globale de l'aménagement du territoire**.

La leçon des Pays-Bas est qu'**une stratégie claire repose sur des objectifs chiffrés** et que **le niveau de sécurité assuré aux populations les plus vulnérables est fixé par voie législative**.

En France, les dépenses d'indemnisation sont infiniment supérieures aux investissements de prévention. *"Il s'agit donc de substituer à un objectif de protection totale, jamais défini clairement, et à une gouvernance indéterminée et sans moyens suffisants, une politique d'aménagement territoriale aux objectifs précis, dotés de moyens financiers comme de gouvernance"*.

La Mission déclare que **la lutte contre les inondations est une priorité nationale** impliquant tous les services et opérateurs de l'Etat et doit s'intégrer dans un projet global et équitable d'aménagement territorial. Pour ce faire :

- Création obligatoire d'un EPTB/EPAGE par Bassin versant, doté de compétences englobant l'ensemble des actions (entretien des cours d'eau, gestion des ouvrages hydrauliques et de protection, maîtrise des travaux impératifs, etc...). Il faut que soit défini le statut des cours d'eau.
- Clarification des compétences et des responsabilités lors de la prochaine loi de décentralisation, en assurant la péréquation des charges entre territoires inondés,
- Renforcer les moyens et établir un tableau de bord des financements nécessaires à l'exercice de la responsabilité de chacun .
- Repenser les PPRI et rendre leur définition participative et évolutive.
- Impliquer davantage les populations.

Ces préconisations nécessiteront encore beaucoup de travail et de réflexion pour trouver cohérence et efficacité. **Le niveau pertinent opérationnel est le dialogue Etat-Région et la politique de grands travaux**, dont la nécessité impérieuse ressort globalement du Rapport sénatorial, doit donc reposer sur une stratégie de co-financements répartis entre l'Etat et les Collectivités sans oublier que **la protection des personnes, des biens et des activités est du pouvoir (et du devoir) régalien de l'Etat**.

Fait par des sénateurs qui sont avant tout des élus locaux, le Rapport s'achève en soulignant : *" Qu'il soit clair que les collectivités territoriales et leurs élus ne sauraient accepter de nouvelles compétences et responsabilités sans les moyens juridiques, humains et financiers de les assurer efficacement"*.

Ainsi, **la Banque Publique d'Investissement (BPI)** – particulièrement gérée par **la Caisse des Dépôts et Consignations** -, qui devrait voir le jour au Conseil des Ministres du 17 octobre 2012, aura **un objectif prioritaire d'intérêt national : la mise en sécurité des territoires inondables** sous une Gouvernance régionale en dialogue avec l'Etat. C'est là une CAUSE NATIONALE pour de grands travaux d'intérêt public.

Lorsque, sous cette **nouvelle gouvernance**, rationalisée et dotée des **moyens financiers qui s'imposent** (car ils existent !), les **travaux d'envergure nécessaires à l'aménagement convenable des territoires inondables** seront accomplis (presque, rappelons-le, la moitié des communes de France !), les **"PPRI nouveaux"** (que les municipalités mettent en place sous l'autorité du Préfet) devront être **reconsidérés et assouplis**. A ce prix, les populations sinistrées verront le risque actuel mieux maîtrisé et pourront occuper leur lieu de vie et de travail dans une **sécurité très améliorée**.

VIVA considère que ce Rapport ne résout pas, dans l'immédiat, *"l'autoblocage"* d'un système sans gouvernance et sans ambitions. Mais la voie est tracée. La plaine de l'Argens est un cas d'école car, si l'inertie administrative persiste, ses deux ressources essentielles, l'agriculture et le tourisme de masse, sont condamnées à la ruine et livrées aux appétits destructeurs des spéculateurs fonciers.